Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260402-2026_04_08-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-04-08

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 20 Heures 00 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr CHÉREL Fabrice - Mr PERRICHOT Bruno – Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL-NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 15

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-04-08– désignation au sein des syndicats intercommunaux et des commissions extérieures

À la suite du renouvellement du conseil municipal il est nécessaire de désigner les délégués au sein des syndicats intercommunaux et de certaines commissions extérieures de la façon suivante :

Mission locale - Ploërmel	P. Louapre ; B. Perrichot ; G. Chartier
Morbihan Energie	M. Querel ; P. Louapre
CNAS (Comité nationale d'Actions Sociales)	C. Nouvel
SMICTOM *(à soumettre à Ploërmel communauté)*	S. Becel
S.I.A.E.P de Brocéliande *(à soumettre à Ploërmel communauté)*	P. Louapre ; M. Querel

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260402-2026_04_08-DE

Monsieur le Maire soumet ces désignations à l'avis du conseil municipal :

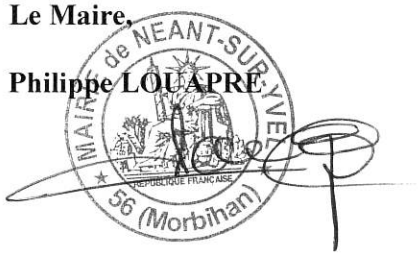
Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DESIGNE** à mains levées les représentants de chaque organisme tels que présentés,

Le Maire,

Philippe LOUAPRE



Affichée le 09/04/2026